# LES PRIX DE DESSERTE TERRESTRE DES PORTS EN TRAFIC CONTENEURISE : LES PORTS FRANCAIS CONCURRENCES JUSQU'AU SUD DE LYON PAR ANVERS ET ROTTERDAM

LA FORMATION DES PRIX DES PRE ET POST ACHEMINEMENTS PORTUAIRES N'EST PAS FAVORABLE AUX PORTS FRANCAIS

## LA ROUTE : Des prix au véhicule et au kilomètre.

Les prix routiers sont les mêmes pour un conteneur de vingt pieds ou de quarante pieds, et sont proportionnels à la distance.

5 Francs du kilomètre, prix moyen pratiqué par les routiers français :

4 Francs du kilomètre, prix moyen pratiqué par les routiers belges :

4,70 Francs du kilomètre, prix moyen pratiqué par les routiers néerlandais.

LE FER : Des prix degressifs en fonction de la distance, quelquefois de la région, et du nombre de conteneurs.

Les prix pratiqués varient en fonction :

du conteneur, 20 'ou 40',

du poids,

du mode d'acheminement (wagon isolé, train entier),

de la distance.

Pour un 20 ' chargé à 15 tonnes par train entier, au départ ou à destination d'un embranchement particulier, le prix pratiqué par la C..N.C. varie de 4 Francs du kilomètre pour 700 kilomètres à 5,60 Francs pour 250 kilomètres de distance.

En cas de parcours terminal ou initial routier, il convient

d'augmenter ces prix de 1 Franc en moyenne.

Ces cotations sont donc assez compétitives par rapport à celles des

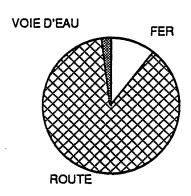
routiers français.

A contrario, les prix pratiqués par INTERCONTAINER sont rarement compétitifs par rapport aux prix du marché international. Ils varient de 3,80 Francs au kilomètre pour 700 kilomètres, à 10,90 Francs pour 130 kilomètres (vers ou depuis ANVERS), et de 4,30 Francs pour 840 kilomètres à 11,50 Francs pour 221 kilomètres (vers ou depuis ROTTERDAM).

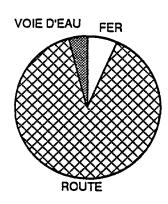
# REPARTITION MODALE DES DETOURNEMENTS DE TRAFIC CONTENEURISE

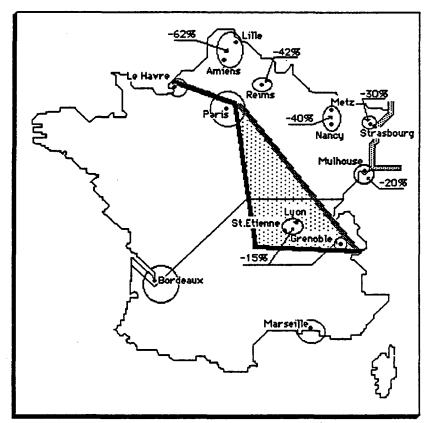
## ZONE D'ATTRACTION DES PORTS D'ANVERS ET DE ROTTERDAM EN FONCTION DES COUTS DE TRANSPORT TERRESTRE

#### **IMPORTATIONS**



#### **EXPORTATIONS**





Frontière de la zone d'attraction des ports d'Anvers et de Rotterdam par route Frontière de la zone de compétitivité du fer par rapport à la route

Zone d'attraction du port de Marseille

5 %) Différentiel de prix en faveur des ports d'ANVERS et ROTTERDAM

#### PRIX PRATIQUES DE DESSERTE PORTUAIRE

REGIONS	LE HAVRE			MARSEILLE		ANVERS				ROTTERDAM	
	ROUTE 2	0'	FER 20'15 T.	ROUTE 20'	FER 20'15 T.	ROUTE	20'	FER 20' 15 T.	ROUTE 20'	FER 20'15 T.	BARGE
PARIS		100	100				123	215	183	305	
NORD PICARDIE		162	185				100	205	305	377	
NANCY		172	140	235	177		100	152	139	212	
STRASBOURG		174	129	208	155	**********	100	138	135	187	<b></b> 9
MULHOUSE		157	120	149	138	**********	100	130	132	173	- 85
LYON		208	147	100	78		180	218	236	275	
BORDEAUX		100	79	106	77	************	116	132	151	177	

Pour chaque région, la base 100 correspond au prix le plus bas par voie routière.

DETOURNEMENTS DE TRAFIC ET CONCURRENCE MODALE : LE RAIL N'EST PLUS TOUJOURS COMPETITIF.

#### UNE ZONE D'ATTRACTION QUI DEPASSE LYON...

Les prix pratiqués par la C.N.C. sont établis en fonction de la concurrence française, tournée essentiellement vers les ports français. De cette situation, aggravée par les prix pratiqués par les routiers étrangers (inférieurs de 10 à 20 %) au service des ports du BENELUX, il résulte que la zone d'attraction d'ANVERS et de ROTTERDAM s'étend jusqu'au sud de LYON. Elle atteind SAINT-ETIENNE et GRENOBLE.

LE FER PARVIENT PEU A CONTRARIER LA CONCURRENCE ROUTIERE...

La pénétration des ports du BENELUX est à peine contrariée par l'offre ferroviaire de la C.N.C. plus compétitive sur cette zone pour les conteneurs de 20 'en trains entiers .

Celà crée une situation de forte pénalisation pour les ports français, et principalement pour LE HAVRE.

LA PLUS GRANDE PARTIE DU TISSU INDUSTRIEL DANS L'ATTRACTION DE PORTS ETRANGERS....

En effet, la zone d'attraction entraîne des détournements d'autant plus importants en tonnage et en valeur, qu'elle s'exerce sur la partie la plus dense du tissu industriel français.

On rappellera que les détournements de trafic conteneurisé représentent à l'exportation 900 000 tonnes, soit 21 % du trafic maritime correspondant, et 270 000 tonnes à l'importation, soit 14 % du trafic maritime correspondant.

Cependant, on sait que le choix du port de ROTTERDAM n'est pas uniquement lié aux seuls coûts des transports terrestres. Au contraire, les différences de cotation en défaveur de ce port devraient avantager ANVERS ou LE HAVRE. La réalité des détournements de trafic actuels suppose donc que d'autres critères entrent en jeu.

CHEZ NOS
PARTENAIRES DES
POLITIQUES
PROTECTIONNISTES
OU DES MESURES
D'ORGANISATION
EMPECHENT LA
PENETRATION DES
PORTS ETRANGERS.

En France, la concurrence sur le trafic français s'exerce entre la C.N.C et la route, sans autre préoccupation que de maximiser leurs trafics respectifs.

Au contraire, en ALLEMAGNE ou au BENELUX, le souci de défendre les intérêts portuaires est très présent.

- En ALLEMAGNE, le tarif "INGRID" par chemin de fer privilégie les ports allemands par ses cotations ;
- Aux PAYS BAS et en BELGIQUE, des structures organisationnelles de "ports secs" (WENLO et ATHUS) ont été mises en service, et fonctionnent comme des avant-ports desservis par trains entiers.

La structure industrielle française se prêterait facilement à ce genre de construction avec les zones de LYON, SAINT ETIENNE, REIMS, NANCY-METZ, MULHOUSE et BORDEAUX, d'autant que les distances d'acheminement terrestre sont relativement importantes.